



# Actualités vertes

N° 16 – Janvier 2020

## L'ÉCOLOGIE DANS LA CAMPAGNE MUNICIPALE

### L'écologie a une histoire ...

Dans sa définition première, le mot « ÉCOLOGIE » désigne "la science qui étudie les êtres vivants dans leurs milieux en tenant compte de leurs interactions". Il a ensuite pris le sens de doctrine visant à réduire l'impact négatif de l'homme sur son environnement ainsi que de courant politique défendant cette doctrine.

Dès les années 70, les écologistes se sont donnés pour objectif la protection des écosystèmes, de la biodiversité, de la planète, ainsi que la recherche de plus d'égalité, entre hommes et femmes, entre les peuples..., plus de démocratie, pour que nos sociétés puissent vivre.

Le réchauffement climatique, l'extinction de nombreuses espèces, la surexploitation des ressources naturelles, confirment le diagnostic et la nécessité vitale de l'action écologique.

### ... à Meylan aussi !

Dans la continuité de François Gillet, écologiste avant l'heure, les écologistes, œuvrent avec patience et détermination à Meylan. Ils ont contribué à l'élaboration de notre ville en « Ville Nature » dont nous sommes tous fiers.

**La présence des écologistes en responsabilité** dans une municipalité centre gauche et

humaniste entre 1995 et 2001, a permis par exemple :

- l'arrêt de l'utilisation des pesticides par les services municipaux,
- la construction au Charlaix de logements sociaux économes en énergie,
- le respect et la sanctuarisation du paysage et des trames vertes et bleues le long du ruisseau du chemin du Monarié,
- la transformation dans Inovallée ou aux Sayettes de locaux vacants existants ou de friches, en logements sociaux.

N'oublions pas que c'est la mobilisation des écologistes, liée à celles des associations et unions de quartier de Meylan, qui a permis la réalisation des parcs des Etangs, du Bruchet, du Bachais et des Aiguinards, la municipalité UDF et divers droite de l'époque y projetaient la construction d'immeubles !...

**Désormais, tous les politiques se rallient à l'écologie** dans leur discours.

Est-ce suffisant pour bien agir ?

Non, si l'on considère le bilan écologique des 3 maires successifs issus des listes UMP/LR menées par Mme Tardy en 2001, 2008 et 2014.

La ville a reculé : peu ou pas d'innovations en matière d'habitat et d'énergies renouvelables, ni de respect des paysages, des espaces verts, des cheminements piétons. Le

patrimoine communal est sous-entretenu, la mairie cherche à s'en débarrasser, sans compter les occasions manquées comme celle du terrain de Schneider-PLM. Les moyens donnés au CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) ont été divisés par deux.

C'est pourquoi les Verts de Meylan, déjà partie prenante du groupe d'opposition AIMEyLAN au cours du mandat écoulé, **soutiennent la liste citoyenne, écologique et solidaire AIMEyLAN dont la tête de liste est Philippe Cardin.**

Depuis 2014, avec sa connaissance des dossiers, l'équipe AIMEyLAN a su prendre ses responsabilités par ses questions et propositions.

Les écologistes avec Marie-Odile NOVELLI leur élue, ont depuis trente ans, affirmé leurs idées avec passion et pugnacité. Celle-ci sera, avec son expérience, sa sensibilité écologique et ses convictions, la principale écologiste de la liste AIMEyLAN.

*Ce numéro présente les actions menées et les orientations qui nous tiennent à cœur pour les six années à venir.*

Jean-Claude Defrenne  
Président des Verts de Meylan

### Les Verts de Meylan

2 allée du Marais - 38240 MEYLAN  
Tél : 04 76 18 94 20  
contact@lesvertsdemeylan.asso.fr  
<http://www.vertsdemeylan.xyz>

### SOMMAIRE

- p 2 : Cadre et qualité de vie – Enquête publique PLUi
- p 3 : Déplacements : de gros enjeux pour Meylan et la Métropole  
Echos du conseil municipal du 16 décembre
- p 4 : Éléments de feuille de route écologiste – Meylan 2026

*Ont participé à ce numéro : Jacqueline Collard – Jean-Claude Defrenne – Marie-Odile Novelli – Marc Nouvellon – Vincent Plauchu – Claude Tranchant*

## Notre lutte pour défendre le cadre et la qualité de vie

Les élus d'opposition du groupe AIMEylan ont activement défendu l'écologie, le cadre de vie et la participation des habitants. Avec beaucoup de persévérance, de travail et de propositions concrètes, ils ont pu infléchir des politiques communales trop peu soucieuses de l'environnement, de la nature et du cadre de vie.

Dès 2014 au sein du conseil municipal, les élus du groupe AIMEylan, M-O Novelli en tête, ont inlassablement demandé à Madame Tardy, alors Maire de la commune, puis à ses successeurs, par le biais de nombreuses questions officielles, ce qu'elle comptait faire pour :

- assurer le remplacement des haies et des arbres détruits par les nouvelles constructions,
- compléter les corridors écologiques de Meylan mis à mal par l'urbanisation,
- créer, dans les nouveaux quartiers, les espaces de rencontre et aménagements nécessaires à une vie de qualité : pistes cyclables arborées, chemins piétons sécurisés pour ceux qui auront à traverser les avenues du Granier, du Vercors, ou de Verdun, équipements, salles de réunion, services, afin de pouvoir aller à pied à l'école et à la crèche, accès pour les personnes handicapées, espaces verts, jardins partagés, jeux pour enfants, éco-quartier dans les futures constructions,
- réduire la pollution de l'air et favoriser les économies d'énergie : implantation de parkings vélos ou autopartage, rénovation des logements en lien avec la politique de la métropole (« mur-mur »), production d'énergies renouvelables,

- plantation de haies et d'arbres,
- réduire la pollution sonore touchant les constructions trop en bordure de voirie comme avenue du Taillefer,
- mettre en place une concertation avec les habitants.



Ils n'ont souvent eu d'autre réponse qu'une autosatisfaction méprisante, alors que s'étalait sous nos yeux le résultat environnemental malheureux de l'urbanisation de Meylan menée par l'équipe de M-C Tardy, J-C Peyrin, J. Hours, J-P Blanc...

Marie-Odile Novelli a proposé des amendements budgétaires concernant l'écologie et l'environnement, thèmes parfaitement absents des propositions de l'exécutif. Parmi

ceux qui ont porté leurs fruits : le lancement d'une concertation qui, finalement, a abouti à la création d'un jardin partagé aux Aiguinards, et le combat pour créer la Commission Extra-Municipale, puis pour l'impliquer dans le travail sur le PLUi, afin de rattraper une partie du retard pris par la commune.

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Inter-communal (PLUi), M-O Novelli, palliant de fait le retard de l'exécutif communal, a fait 48 propositions environnementales. Aux dires du responsable en charge de la rédaction du PLUi à la Métropole «Elles ont fortement contribué à l'écriture de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) "paysage" à Meylan"».

Enfin, AIMEylan a permis que Meylan rejoigne le dispositif Métropolitain ZFE (Zone à Faibles Emissions), dont l'objectif est de limiter la circulation des camions et véhicules utilitaires les plus polluants.

## PLUi : Les commissaires enquêteurs ont rendu leur avis

**Pour Meylan, une réserve a été émise** : la zone inondable du Charlaix, en bas du Monarié, avec corridor écologique, qui était classée AU - zone économique à urbaniser - devra désormais être classée en zone naturelle N non constructible. S'agissant d'une "réserve" cette décision s'impose. Les Verts de Meylan et Meydia avaient soulevé ce point.

D'autres recommandations très intéressantes ont été formulées : elles concernent globalement la concertation, la densification plus en douceur pour les secteurs pavillonnaires, la réintroduction d'un nombre raisonnable de parkings pour les logements sociaux, une meilleure répartition des constructions de logements sociaux dans Meylan. Mais ces propositions n'étant pas obligatoires, les futurs élus auront la responsabilité de les mettre en œuvre.

## Déplacements : de gros enjeux pour Meylan et la Métropole

■ Cet automne a eu lieu la **concertation préalable sur le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)**

Grenoble-Meylan-Montbonnot (ligne C1), et sur le Pôle d'Echange du Charmeyran, permettant la connexion de la ligne C1 avec le tram B. Les études et le processus de décision, incluant une enquête publique, sont prévus pour 2020-21 et la réalisation pour 2023. Un BHNS est un bus offrant un niveau de service proche de celui du tramway : voies réservées (site propre), fréquence de passage, amplitude horaire, confort, etc.

**L'enjeu est avant tout** de rendre les transports en commun plus attractifs que la voiture sans porter atteinte au cadre de vie.

Deux solutions pour Meylan : un tracé "1" passant par les avenues du Vercors et du Granier et un tracé "2" passant par l'avenue de Verdun et l'allée de la Faculté. Les deux tracés en **site propre** demanderaient un élargissement avec suppression d'arbres et de parkings au niveau de Malacher nord. De plus, le tracé "2" verrait l'arrêt du Brêt disparaître.

Les Verts de Meylan se sont prononcés pour le tracé "1" avec **site propre partiel** afin d'impacter le moins possible les quartiers : maintien de l'arrêt du Brêt, de la circulation des riverains, de l'accès aux commerces (Béalières-Buclos-

Grand-Pré) pour tous véhicules et afin de préserver l'existant (haies-arbres-parkings) sur certains tronçons. L'avenue de Verdun reste desservie par la ligne 6020 qu'il faudrait améliorer.

### ■ Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)

Actuellement, le Grésivaudan, le Pays Voironnais, le département de l'Isère et la Métropole Grenobloise sont quatre AOM distinctes, chacune avec ses propres lignes de transport, sa politique de desserte et de tarification. L'AOM de la Métropole Grenobloise est le SMTC, Syndicat Mixte des Transports en Commun, porté à parité par Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère.

Les limites administratives entre AOM compliquent singulièrement la vie des usagers. Ainsi l'extension jusqu'à Monbonnot de la ligne C1 s'est longtemps heurtée à cette difficulté.

Pour effacer ces "frontières", après des années de tergiversations politiques, l'idée d'une AOM couvrant tout le territoire de Voiron à Crolles va enfin voir le jour, avec la création du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) décidée par les 4 AOM. Mais le 19 décembre, le conseil départemental de l'Isère, dont

J-C Peyrin est le vice-président aux déplacements, demande au préfet le retrait du département du SMTC, et porte au tribunal administratif une requête en référé suspension pour empêcher la création du SMMAG.

Début Janvier, une 1<sup>ère</sup> réunion du SMMAG s'est tenue, à laquelle J-C Peyrin n'a pas participé. L'avenir du SMMAG est rendu incertain, au mépris de l'intérêt des usagers.

### ■ Zone à Faible Emission

La France est condamnée depuis 2015 par la Cour de Justice de l'Union Européenne pour son incapacité à protéger ses citoyens contre la pollution de l'air.

La Métropole a décidé la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) qui limite la circulation des véhicules les plus polluants.

En 2018 Meylan n'était pas dans le périmètre de ZFE élargie, alors qu'elle était la troisième ville la plus émettrice et la plus polluée : les élus meylanais ne s'étaient pas manifestés.

Les Verts de Meylan ont fait alors paraître un communiqué demandant l'intégration de Meylan dans le périmètre. Aujourd'hui Meylan est prévue dans le projet ZFE 2020.

## Échos du conseil municipal du 16 Décembre

Le budget 2020 a été adopté de justesse : le groupe du maire J-P Blanc a voté pour, le groupe de J-C Peyrin s'est partagé entre abstention et vote contre, les autres groupes dont AIMeylan se sont prononcés contre.

### Le débat a porté essentiellement sur deux sujets :

■ Le premier sur l'absence d'investissements pour entretenir le patrimoine meylanais, aujourd'hui "dans un état déplorable", selon les propos même du maire. Après avoir gouverné la commune durant 18 années d'affilée, la municipalité de droite UMP puis LR s'aperçoit soudain que le patrimoine qu'elle n'a pas entretenu est en mauvais état. Cette inaction, préjudiciable aux meylanais, comme l'a souligné AIMeylan, est le fruit de la discorde et d'un manque de vision.

■ Le second sujet était porté par le public nombreux dans la salle, à grand renfort d'affichettes, contestant des décisions non démocratiques qui pénalisent les meylanais :

- la suppression du poste de gardien des Capucins
- un projet de couverture de 4 des 6 terrains de tennis des Aiguinards.

AIMeylan a interrogé le maire sur sa manière de (mal)mener la démocratie locale, tant sur ces deux sujets que sur l'urbanisation de Malacher Nord.

Le maire a répondu ou fait répondre que tout était très bien ainsi !

Le public s'est pincé pour vérifier qu'il ne rêvait pas.

## Ce que pourrait être une feuille de route écologiste

L'écologie permet d'identifier les principaux enjeux de notre rapport à la nature pour ces prochaines années.

Elaborée au sein de la nouvelle majorité municipale, une "feuille de route écologiste" contiendrait les grands problèmes identifiés, les pistes possibles d'action sur lesquelles s'accorder au niveau municipal, les indicateurs de suivi pour s'assurer qu'on ne perd pas de vue l'effet des actions engagées.

Voici, en illustration, quelques éléments possibles de cette feuille de route.

### Contre le dérèglement climatique, la pollution de l'air et l'épuisement des ressources non renouvelables

- sanctuariser parcs et espaces verts, augmenter les espaces non constructibles et espaces boisés classés,
- revégétaliser la commune et lorsque c'est possible développer la végétalisation des toits et façades,
- réduire la consommation d'énergies fossiles (isolation des bâtiments, changement de mode de chauffage, utilisation des aides métropolitaines...),
- favoriser les matériaux "renouvelables" lors de constructions nouvelles et rénovations (bois, paille, etc.),
- conserver ou créer les équipements par quartier pour économiser les déplacements,
- continuer à améliorer le déplacement des piétons et cycles.

### Contre la perte de biodiversité et pour la vie sur la planète

- aider à transformer l'agriculture conventionnelle de la plaine en agriculture bio et à supprimer toute

entrave à la vie des sols (produits chimiques de synthèse, imperméabilisation, etc.),

- aider à l'installation de nouveaux agriculteurs bio sur la commune,
- alimenter en bio et local tous les établissements communaux,
- planter des variétés arboricoles adaptées,
- favoriser l'implantation de jardins dans les nouvelles constructions et dans chaque quartier.

### Pour une urbanisation de qualité

- avoir des exigences élevées en matière d'environnement et de cadre de vie, afin de créer de vrais lieux de vie à taille humaine (avec espaces verts, jardins, jeux). Le maire, qui signe les permis de construire, peut refuser les projets dont la qualité est insuffisante,
- faire de l'amélioration de la qualité de l'air une priorité communale : indicateurs, mise en place de politiques publiques et d'un comité de suivi citoyen.

Cette liste non exhaustive concerne des actions possibles ne dépendant que de la commune. Pour chacune d'entre elles, des indicateurs de suivi sont possibles (ex : surface de toitures végétalisées, nombre d'arbres plantés, etc.), et une gestion participative de suivi de ces indicateurs pourra être mise en place. Bien d'autres actions seraient aussi à mener avec la Métropole sur les questions relevant de sa compétence : gestion des déchets, déplacements, ...

## Meylan 2026 vu par les Verts de Meylan

Nous sommes en 2026. Meylan a su s'inspirer des choix audacieux des années 70 dans le sens de l'écologie et de la mixité sociale et a su les dépasser. C'est une ville faite de quartiers aux équipements enfin entretenus et modernisés.

Côté piétons-cycles, les chemins et les pistes cyclables côtoient une diversité d'habitations qui ajoutent du pittoresque au paysage offert par la nature, ses arbres et sa faune. Les trames vertes et bleues, buissons ou coulées vertes sont protégées.

Côté rue, un nouveau plan fluidifie la circulation des voitures et transports en commun et sécurise les traversées des piétons. Toutes ces transformations résultent de concertations, projets et budgets participatifs au plus près des citoyens et permettant la réduction des nuisances.

**Élections municipales des 15 et 22 mars 2020 : pour voter vous devez être inscrit sur les listes électorales de la commune. La date limite d'inscription est le vendredi 7 février 2020.**

### POUR NOUS SOUTENIR

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Adresse mel :

Adhésion : **25 €** (Non-imposable et moins de 25 ans : 5€)

Don :

**TOTAL :**

€

Date

Signature

Bulletin à retourner à l'Association avec un chèque libellé à "Les Verts de Meylan" 2 Allée du Marais – 38240 Meylan